

Les fonctions métropolitaines supérieures

1. Problématique
2. La grille des onze fonctions métropolitaines supérieures
3. Précautions d'utilisation
4. L'emploi dans les fonctions métropolitaines supérieures au sein des aires urbaines

1. Problématique

L'emploi¹ que chaque individu occupe dans la société est identifiable au moyen de plusieurs nomenclatures, notamment une nomenclature d'activités (par exemple la nomenclature d'activités françaises, la NAF) et une nomenclature de professions (par exemple la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, la PCS).

La nature de l'ensemble des tâches qu'exerce un individu dans son travail, qu'on désigne par « fonction », peut être similaire d'un secteur d'activité à l'autre. Les emplois relatifs à une fonction peuvent être comptabilisés au niveau d'un territoire : leurs titulaires concourent à une même mission et pourraient permuter lorsqu'ils exercent la même profession avec la même qualification.

Les nomenclatures fonctionnelles se fondent généralement sur des croisements d'activité et de profession (par exemple NAF*PCS) mais sont particulièrement délicates à établir lorsqu'elles cherchent à être exhaustives, c'est-à-dire couvrir l'ensemble des emplois de la société : la PCS, même au niveau le plus fin, n'est alors pas assez détaillée et il est hasardeux de définir une fonction pour de nombreuses professions.

La grille qui a défini les fonctions métropolitaines supérieures a été construite de façon empirique, sans chercher l'exhaustivité. Elle sélectionne des fonctions selon trois critères : elles sont à la fois aisément identifiables, davantage présentes dans les villes (et d'autant plus que la ville est importante), et correspondent essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadre ou ingénieur. C'est ainsi que onze fonctions métropolitaines supérieures ont été identifiées et quantifiées à l'aide du recensement de 1999. Le terme « **métropolitain supérieur** » fait implicitement référence à celles des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent : il est préféré dans cet article au terme « stratégique » utilisé en 1994 (Insee première n° 300).

Les chiffres qui sont présentés ici sont relatifs aux aires urbaines de 1999.

¹ Un individu peut éventuellement occuper dans une même journée plusieurs emplois mais la source statistique utilisée ici (le recensement général de la population) ne retient que son activité principale, de façon déclarative. Un individu peut également ne travailler qu'à temps partiel : l'emploi est cependant alors compté comme s'il était à temps plein.

2. La grille des onze fonctions métropolitaines supérieures (classement alphabétique)

Fonction	Secteur d'activité	Profession
(nombre d'emplois en France métropolitaine sur 1 806 091 emplois métropolitains supérieurs)	(libellés allégés et nomenclature NAF à 2 ou 3 chiffres, ou 3 chiffres et 1 lettre)	(libellés allégés et nomenclature PCS à 2 ou 4 chiffres)
<u>Art</u> (130 290 emplois)	Industrie*	Artisans d'art : 2142
	Services aux entreprises**	Auteurs littéraires, scénaristes, cadres artistiques et techniques des spectacles, artistes plasticiens, professionnels de la musique et du chant, dramatiques et danseurs, professeurs d'art (hors scolaire), artistes de variétés 3512, 3522, 3523, 3531 à 3535
	Activités cinématographiques et vidéo (sauf production de films institutionnels et publicitaires), autres activités du spectacle 921, 923 sauf 921B et 923H	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, indépendants gestionnaires de spectacles 2244, 23 à 38
	Tous secteurs non décrits par ailleurs	Professions des arts et des spectacles 3522, 3531 à 3535
<u>Banque-assurance</u> (146 840 emplois)	Intermédiation financière et assurance sauf crédit bail 65, 66 sauf 652A	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures 23 à 38
<u>Commerce</u> (214 693 emplois)	Commerce de gros et intermédiaires du commerce 51, 503A	Commerçants, chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, Ingénieurs et cadres d'entreprises 22, 23, 37, 38
<u>Commercial dans l'industrie</u> (81 909 emplois)	Industrie*	Cadres et ingénieurs commerciaux et de la publicité 3732 à 3735, 3851 à 3855
<u>Gestion dans l'industrie</u> (128 157 emplois)	Industrie*	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres d'état major, du recrutement et de la formation, des services administratifs et financier, de la documentation et de l'archivage, Ingénieurs et cadres de l'entretien et des travaux neufs 23, 3710 ; 3721 à 3728, 3841, 3315 à 3317.

<u>Information</u> (58 020 emplois)	Edition de journaux, de revues et périodiques, impression de journaux, Agences de presse 221C, 221E , 222A, 924Z	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres 23, 35 à 38
	Services aux entreprises**	Journalistes et secrétaires de rédaction, cadres de presse 3511, 3521
	Activité de radio et de télévision	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures 23 à 38
<u>Informatique dans l'industrie</u> (35 015 emplois)	Industrie*	Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique 3828
<u>Recherche</u> (274 389 emplois)	Industrie*	Ingénieurs et cadres techniques (recherche, études ou développement) 3820 à 3827, 3829 et , pour mémoire, 3415, 3421, 3431, 3432, 3435
	Administration publique 75	Enseignants de l'enseignement supérieur et chercheurs de la recherche publique 3415 et 3421
	Enseignement supérieur 803Z	Cadres et professions intellectuelles supérieures 31 à 38
<u>Services aux entreprises</u> (552 677 emplois)	Services aux entreprises** :	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures sauf professions relevant des fonctions art et information 23 à 34, 36 à 38
<u>Télécommunications</u> (76 740 emplois)	Postes et télécommunications 64	Cadres de la fonction publique 33, 22, 23, 37, 38
<u>Transports</u> (107 361 emplois)	Transports et services auxiliaires de transports, routage, sauf téléphériques, remontées mécaniques et transports spatiaux 60 à 63 et 748G sauf 602C et 623Z	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres 23, 37, 38, 22 et 33
	Industrie*	Cadres des transports et de la logistique, personnels navigants techniques de l'aviation civile, officiers de la marine marchande 3861 à 3863

* Industrie (y compris production et distribution d'électricité de gaz et d'eau) hors édition de journaux, revues et périodiques, impression de journaux, reproduction d'enregistrements informatiques. Transports spatiaux, Laboratoires techniques de développement et de tirage. 10 à 36, 40 et 41, 623Z et 748B sauf 221C, 221E, 222A, 223E

** Services aux entreprises : Auxiliaires financiers et d'assurance², crédit bail, activités immobilières, location sans opérateur, activités informatiques, services fournis principalement aux entreprises, organisations économiques, 67, 70 à 72,74,223E,652A, 911A, 911C, 921B sauf 725Z, 745A, 745Z, 748A, 748B, 748G

3. Précautions d'utilisation

Les chiffres présentés sur ce site sont issus du sondage au quart du recensement général de la population de 1999 (exploitation complémentaire). Dans toute utilisation qui en est faite, il faut se rappeler qu'aux imperfections inhérentes à toute opération statistique (unités non recensées, personnes recensées deux fois, absence de réponse à certaines questions, réponses inexactes) s'ajoute une incertitude due à l'échantillonnage.

L'incertitude sur un total est essentiellement fonction de l'effectif à estimer ; on peut en première approximation considérer que le résultat réel a 95 chances sur 100 de se trouver dans l'intervalle

$[x - 1,96 \sqrt{4x}, x + 1,96 \sqrt{4x}]$ soit [9 600 - 10 400] si on lit 10 000 ; [870 - 1 130] si on lit 1 000 et [60 - 140] si on lit 100. Les petits nombres peuvent donc être entachés d'une erreur relative très importante. Ils sont maintenus pour rendre possible d'éventuels regroupements pertinents.

4. L'emploi dans les fonctions métropolitaines supérieures au sein des aires urbaines

Les tables fms99_au.dbf et fms90_au.dbf (format dbase) contiennent pour les 354 aires urbaines de France métropolitaine (dans leur configuration spatiale de 1999) le nombre total d'emplois, le nombre d'emplois métropolitains supérieurs et le nombre d'emplois dans chacune des 11 fonctions métropolitaines supérieures. L'emploi métropolitain supérieur est l'emploi dans les onze fonctions métropolitaines supérieures. Ces chiffres étant issus de l'exploitation du sondage au quart des recensements de 1999 et 1990 (ce dernier ayant été recodifié en Nomenclature d'Activité Française), il est important de consulter les précautions d'utilisation. Le contenu de chacune des fonctions est décrit par « la grille des fonctions métropolitaines supérieures ».

Les variables ont pour intitulés :

AU99 : code de l'aire urbaine	GESTION : gestion dans l'industrie
LIBGEO : intitulé de l'aire urbaine	SERVICES : services aux entreprises
ART : art	TÉLÉCOM : télécommunications
BANQUE-ASS : banque-assurance	TRANSPORTS : transports
RECHERCHE : recherche	MATIQUE : informatique dans l'industrie
COMMERCE : commerce	INFO : information
COMMERCIAL : commercial dans l'industrie	EMPLOI_TOT : emploi total
	EMPLOI_MÉT : emploi métropolitain supérieur

² Les activités « auxiliaires financiers et d'assurance » et « Crédit-bail » auraient pu contribuer à la fonction « banque-assurance ». Mais comme elles étaient classées en services aux entreprises avec l'ancienne nomenclature d'activité (NAP), on a préféré, dans l'esprit de continuité qui a présidé à l'élaboration de cette grille, continuer à les faire contribuer à la fonction « services aux entreprises »